

Le Billet

« Pour et Par les Membres »

OCTOBRE 2016

*'L'automne est le deuxième printemps
où chaque feuille est une fleur.'*

Albert Camus



**NOËL,
C'EST UN
RENDEZ-VOUS....
PAGE 22**

Mission.....	2
Services.....	3
Collaborateurs.....	4
Mot de la coordonnatrice.....	5
Nouvelles de la DHGR.....	6
Transport par taxi.....	7
Transport collectif.....	8
Éducation populaire.....	9
Voyages & Vacances.....	10
Saviez-vous que?.....	11
Innovation.....	12
Divertissement.....	13
Connaissez-vous?.....	14-15
Accessibilité universelle..	16-17
Actualités.....	18
Aide à Mobilité Motorisée....	19
Société.....	20
CV et recherche d'emploi....	21
Fête de Noël	22
Partenaires.....	23



« PAR LA **FORCE** DE NOS DIFFÉRENCES »

« Une société sans « Marche » pour tous est une
société inclusive et accessible universellement »

www.dynamiquehandicape.ca

Bonne lecture à tous!



Mission

Bref historique

La Dynamique des handicapés de Granby et région existe depuis 1990 et est officiellement née sous le nom de la Dynamique des Handicapés de l'Estrie (DHE) par l'initiative de personnes handicapées qui voulaient lever des obstacles. Depuis ce temps, l'organisme a développé une multitude de services adaptés aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs familles. C'est en 2009, à la suite de changements, que la dénomination sociale de l'organisme a été modifiée pour devenir Dynamique des handicapés de Granby et région (DHGR). Un nouveau logo a vu le jour pour cette occasion.

Mission

La Dynamique a pour mission de défendre les droits et promouvoir les intérêts des personnes handicapées physiques et/ou intellectuelles et/ou en perte d'autonomie, dans les MRC de la Haute-Yamaska, ainsi que sensibiliser la population régionale et provinciale aux conditions de vie et aux besoins des personnes handicapées ou en perte d'autonomie avec nos regroupements.

Objectifs

- **Sensibiliser** la population aux conditions de vie et aux besoins spécifiques des personnes ayant des limitations fonctionnelles.
- **Revendiquer** l'inclusion sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles auprès des instances décisionnelles concernées.
- **Mobiliser** la population à l'inclusion sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Le transport et l'urbanisme sont les volets de travail prioritaires de la DHGR. Compte tenu de la réalité des personnes ayant des limitations fonctionnelles, ces priorités sont des incontournables. C'est par ces volets que la Dynamique des handicapés de Granby et région contribuera à : favoriser l'accessibilité universelle, lutter contre la pauvreté, combattre les préjugés et la discrimination, encourager l'intégration sociale, accroître l'autonomie et augmenter la qualité de vie.

C'est en ce sens que des services sont offerts, soit à la population ou aux membres.



Services

1. Nous offrons de **l'aide et de l'accompagnement** dans vos démarches individuelles comme usager en transport adapté (aide pour composer une plainte, accompagnement pour défendre votre plainte...).
2. Nous offrons un **espace pour la revendication et la sensibilisation** pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.
3. Nous offrons des **informations et des références** sur des ressources disponibles pour défendre vos droits. (protecteur du citoyen, droit de la personne, Office des personnes handicapées du Québec, CAAP, etc.)
4. Nous offrons un **lieu d'échanges et d'activités** en regard avec la promotion et la défense des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Nos membres sont invités à donner leur opinion sur différents sujets et ont la possibilité de s'impliquer dans plusieurs comités de travail tels que :
 1. **Comité « C'est mon droit »** : Ce comité de travail voit à promouvoir les intérêts et la défense des droits des personnes handicapées; droit au transport, droit au logement, agir pour une ville de Granby accessible universellement, et plus encore, en posant des actions concrètes qui feraient avancer les choses. Exemples : lettres d'appui, mobilisation, prise de position, etc.
 2. **Comité Journal « Le Billet »** : Ce comité de travail planifie le contenu du journal, la mise en page et la publication. Une politique de fonctionnement a été élaborée pour faciliter la tâche du comité.
 3. **Comité Activités/conférences** : Ce comité de travail choisit les sujets des conférences ou des activités qui pourraient avoir lieu tous les premiers mardis de chaque mois. Le comité doit appeler pour réserver le conférencier s'il y a lieu.
 4. **Comité Autofinancement** : Ce comité de travail détermine les activités de financement. Il continue l'activité de financement « gratte-O-thon » et la bonifie s'il y a lieu.
 5. **Porteur de dossier** : Un membre dont un dossier l'intéresse, pourrait être nommé par le conseil d'administration pour nous représenter auprès de nos partenaires afin de défendre des dossiers avec ou sans la coordonnatrice.



Collaborateurs

ARUTAQ :

Le but de l'ARUTAQ est de soutenir, rassembler et représenter les regroupements des usagers du transport adapté pour la défense collective des droits et la promotion de l'accessibilité et le développement du service de transport adapté. Donc, nous sommes le représentant des usagers du transport adapté de notre région, car nous sommes membres de l'ARUTAQ.

CDC Haute-Yamaska :

La CDC Haute-Yamaska aide au développement d'organismes communautaires dans la MRC de la Haute-Yamaska. Elle veille à la promotion des actions de solidarité et d'entraide. Elle encourage également le maillage entre les différents organismes afin qu'ils partagent leurs expertises.

GAPHRY:

Le mandat du GAPHRY est de supporter les associations membres dans leurs démarches.

GASP :

Le Groupe Actions Solutions Pauvreté est une table de concertation intersectorielle qui s'est donnée comme mandat de mettre en commun les forces de tous les partenaires dans la recherche d'actions et de solutions concrètes aux problèmes de pauvreté vécus par plusieurs membres de notre communauté.

Kéroul :

La mission de Kéroul est de rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

OPHQ :

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la Loi), l'Office a pour mission de faire respecter cette dernière.

Ville Granby :

Depuis octobre 2005, la Ville Granby s'est dotée d'un plan d'action pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leur secteur d'activité. La Dynamique collabore avec la Ville via différents comités : comité Politique Accessibilité Universelle, Politique familiale et tout autre dossier commun.

ZLM :

Zone Loisir Montérégie (ZLM) est un organisme régional, sans but lucratif, responsable de la promotion du loisir des personnes handicapées et des personnes ayant un problème de santé mentale.



Mot de la coordonnatrice

Chers Membres et Amis de la Dynamique,

L'été 2016 m'a ouvert les portes de la Dynamique des handicapés de Granby et région, et c'est avec un engagement inconditionnel à travailler pour vous tous et toutes que j'ai accepté ce beau défi.

Il est toujours difficile de succéder à une personne qui a laissé une empreinte aussi grande par ses actions et son travail, et je tiens ici à remercier chaleureusement Martine Bédard pour avoir facilité mon insertion avec une générosité et une disponibilité inestimables.

Une longue route reste à parcourir et la motivation face aux enjeux sera nécessaire. Le contexte actuel est favorable aux problèmes sociaux-économiques, et nous devons composer avec des budgets qui sont soumis à des coupures, restrictions et contraintes de toutes sortes.

La Dynamique a besoin de votre soutien permanent, pour avancer et faire progresser les dossiers en cours et ceux qui vont se présenter au fil du temps.

Parce que les membres sont l'ossature indispensable à tout organisme comme le nôtre, nous espérons que vous serez présents à nos côtés et impliqués pour nous aider à améliorer le bien-être de tous et toutes.

Je suis disponible et à votre service et je vous remercie de votre confiance.

Marie-Christine Hon
(450) 777-0270
direction@dynamiquehandicape.ca



Nouvelles de la DHGR

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

Isabelle Gauthier, Présidente
Mélanie Tétreault, Vice-Présidente
David Delorme, Trésorier

2 postes d'administrateurs vacants

Une nouvelle équipière pour la DHGR!

Marie Desranleau est notre Chargée de projet pour le Colloque 2017
C'est dans la bonne humeur et l'enthousiasme que la préparation
de cet évènement va bon train.

□ **Bienvenue Marie au sein de la Dynamique!**



Le jeudi 22 septembre 2016, nous avons eu le plaisir en compagnie de monsieur Pascal Bonin, maire de Granby, de remettre notre Prix Orange 2016. Monsieur Mageau, de la papeterie Atlas, a été le récipiendaire de ce prix qui souligne l'implication d'un commerce de la ville envers l'accessibilité universelle. Une nouvelle rampe d'accès et un service exceptionnel envers ses clients ont été les points marquants pour la papeterie Atlas. La participation de la ville de Granby que nous remercions, nous permet de soutenir notre action dans notre volonté commune de rendre tous les endroits le plus accessible possible pour vous tous.



Service de transport par taxi

Bien que de nombreux travaux aient été réalisés dans le but de contrer cette illégalité, il arrive que des clients se plaignent relativement à des situations de **surcharge tarifaire** dont ils sont victimes, dans le cadre d'un transport par taxi.

Tout d'abord, il est important de se rappeler le libellé des deux articles de loi qui énoncent clairement une interdiction à cet égard, qu'il s'agisse d'un déplacement fait pour un Organisme de transport ou fait de façon privée.

Loi concernant les services de transport par taxi (chapitre S-6.01)

Lors d'un déplacement fait dans le cadre d'un contrat avec un Organisme de transport collectif (comprend le transport adapté) :

Article 63 :

Un service de transport collectif par taxi ne peut être effectué qu'au prix prévu par règlement ou par le contrat qui l'autorise en fonction des parcours et des services qui y sont prévus.

Lors d'un déplacement privé fait par taxi :

Article 64 :

Un chauffeur ne peut exiger d'un client, en outre du prix de la course calculé conformément aux tarifs, des frais autres que ceux prévus par règlement.

Si vous êtes victime d'une pratique illégale, c'est-à-dire qui contrevient à ces articles de loi, veuillez nous rapporter l'incident pour que nous puissions agir rapidement.

Dans de telles situations, il est important de noter le nom et numéro de badge du chauffeur, la date du déplacement, l'adresse de départ et de destination du client, le prix (ou le tarif supplémentaire) exigé par le chauffeur.

(450) 777-0270 Marie-Christine Hon
direction@dynamiquehandicape.ca





Transport Collectif



Amibus service de transport adapté de Granby offre un service ponctuel pour les personnes ayant une mobilité réduite ou un handicap temporaire inférieur à 1 an.

Une personne ayant un accident par exemple, et qui n'est plus dans la possibilité de se déplacer avec son véhicule, de faire ses achats ou toute autre activité, peut se prévaloir des services de transport d'Amibus, en remplissant le formulaire pour leur condition et en fournissant une attestation médicale pour sa condition temporaire. Le dossier est transmis à la ville de Granby qui prend à sa charge ce type de transport, elle en évaluera l'acceptation et le temps d'utilisation.

La réponse est donnée sous **24h**. La personne sera desservie dans la ville de Granby uniquement, de la même façon qu'une personne admissible et aux mêmes conditions et règles d'utilisation.

Il suffit de contacter Amibus pour obtenir ce service. (450) 375-2069 poste 225

Renouvellement de l'entente pour le transport adapté



Les élus **Waterlois** ont décidé de renouveler l'entente relative avec *Transport Adapté Pour Nous Inc.*. Le service sera offert 52 semaines l'an prochain. (Source Granby Express)

MONTRÉAL - La STM ajoutera des ascenseurs dans 14 nouvelles stations afin de les rendre accessibles d'ici 2022.

Montréal et la STM ont annoncé que 14 nouvelles stations de métro seraient accessibles d'ici 2022, un investissement de 213 M \$ provenant de l'entente Québec et Ottawa dédiée aux infrastructures. Parmi les stations ciblées, six seront sur la ligne verte, trois sur la ligne orange et autant sur la ligne bleue, des choix réalisés en fonction des budgets. Au Regroupement des activistes pour l'inclusion Québec, RAPLIQ, on salue aussi cette «excellente nouvelle», tout en émettant des réserves. «Quand tu creuses dans le roc, il peut toujours y avoir des surprises», a rappelé la présidente Linda Gauthier, persuadée que ça pourrait même désengorger le transport adapté.

Le RAPLIQ devrait savoir d'ici la fin de l'année si la Cour supérieure autorise son recours collectif contre la STM, l'AMT et la Ville de Montréal dénonçant le manque d'accès des personnes handicapées aux transports en commun. (Source Canoë)





Éducation populaire

Pourquoi s'opposer contre le projet de Loi 70?

Le projet de loi 70 prévoit imposer la participation de certaines catégories de prestataires sous peine de sanctions financières. L'aide sociale ne serait ainsi plus considérée comme un droit fondamental.

Qui sera touché?

Des personnes... Qui ont besoin d'aide de dernier recours de manière temporaire suite à un incident particulier ;

Qui ont terminé une période de maladie (congé signé du docteur), mais encore fragiles ;

Qui ne sont pas diagnostiquées (maladie physique, santé mentale) ou en attente de diagnostic ;

Analphabètes ou avec faible maîtrise du français ou peu scolarisées ;

Qui ont subi une mise à pied, mais incapables de se retrouver du travail dans leur domaine ;

Dont le profil professionnel est différent des besoins du marché du travail ;

Avec des difficultés persistantes à se trouver un emploi ;

En situation familiale/parentale exigeante ;

Les personnes désaffiliées socialement et marginalisées.



Quel est l'impact?

Lorsque la personne n'est pas en mesure de suivre le plan objectif emploi (perte de l'emploi, l'emploi proposé, refus du plan d'action imposé), elle verra sa prestation de 623\$ coupée ;

Avec une si petite prestation, le Projet de Loi 70 risque de produire de l'itinérance ;

Augmentation des coûts sociaux (système de santé, justice, service sociaux) ;

Obligation d'accepter un « *emploi convenable* » dans un autre domaine, loin des compétences, à plus bas salaire ;

Demander l'aide sociale est un parcours à obstacles, cette loi risque de démotiver les personnes à demander le revenu minimum pour vivre et risque d'aggraver la situation des personnes fragilisées.

Qui ne sera pas touché?

Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi, les mères monoparentales, les personnes avec un diagnostic de santé mentale ou toxicomanie ne seront pas touchées par la réforme.

L'aide sociale en bref :

La prestation d'aide sociale de 623\$ ne permet déjà pas de répondre aux besoins de base, toute coupe nous apparaît alors exagérée. « C'est toujours mieux de soutenir les gens avec des mesures volontaires et adaptées. En plus, on sait qu'il n'y a pas de problème de participation, la Protectrice du citoyen ayant démontré que 75 % des premiers demandeurs participent déjà aux mesures existantes ».

Pour plus d'information sur l'action en cours, consultez le site du GASP : www.gasp-y.net



Voyages & Vacances

Vous avez envie de voyager mais il est difficile de trouver une maison adaptée?

Vous pouvez désormais échanger votre maison ou votre appartement adapté sur le site :

Accomable.com (équivalent de AirBnB)



L'hébergement traditionnel n'est pas très accessible ou bien les établissements adaptés sont souvent luxueux et chers. Deux britanniques, Srin Madipalli et Marlyn Sibley, ne se déplaçant qu'en fauteuil roulant ont créé cette plateforme, et à ce jour plus de 400 établissements résidentiels sont recensés dans plus de 40 pays, avec différents types d'hébergement pour tout type de besoins spécifiques.

(Source Kéroul)

Des voyages fous pour personnes handicapées!



Un organisme arrange des périples adaptés à la condition physique de ses clients

Osez voyager. Ces deux mots peuvent sembler bien simples, mais, pour des personnes en situation de handicap ou gravement diminuées par la maladie, vivre ce rêve est inconcevable. Jusqu'à ce qu'elles rencontrent Sylvie Potvin.

«Les gens que les autres ne veulent pas gérer, nous, on va les prendre», affirme sans détour la pétillante fondatrice de l'organisme à but non lucratif hors du commun qu'est Osez voyager.

Avec son équipe de l'agence indépendante À vivre dès maintenant, Sylvie Potvin propose de mettre sur pied un voyage adapté à la condition physique de ses clients. L'accompagnement lors d'un voyage est même possible. «Aussi fou soit ton rêve, on va le réaliser. Et tous ces voyages font de nous de meilleures personnes parce qu'on le vit à travers leurs yeux», explique celle qui était hygiéniste dentaire dans une autre vie.

Qu'est ce que Osez Voyager ?

- Organisme permettant aux gens atteints d'une maladie ou d'un handicap de voyager
- Fondé en 2012 par Sylvie Potvin
- Embauche trois personnes à temps plein
- 10 bénévoles font de l'accompagnement de voyage

Offre ses services partout au Québec



osezvoyager.com/Organisme à but non-lucratif pour l'accompagnement de voyageurs dans le monde et l'organisation de missions humanitaires en Afrique

(Source Le Journal de Québec)



Saviez-vous que...



Scandale ! Plusieurs cafés Starbucks ne veulent pas de clients handicapés

MONTRÉAL, le 14 sept. 2016 /CNW Telbec/ - La haute direction de la **multinationale Starbucks Canada** autorise l'ouverture de franchises et de succursales corporatives dans des lieux **non accessibles aux personnes handicapées.**

Suite au dépôt d'une plainte et avec l'aide indispensable de la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)**, le **Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)** a donc tenté, dans un premier temps de négocier la mise en accessibilité d'un de ces cafés. Laquelle après vérification s'est avérée impossible à réaliser.

Dans un deuxième temps, le **RAPLIQ** a demandé à ce que chaque nouveau café **Starbucks** qui s'ouvrirait au Québec, soit universellement accessible aux personnes en situation de handicap, ce qui d'autant plus faciliterait aussi la vie de personnes âgées, parents munis de poussettes d'enfants, etc. La demande était que cette démarche s'inscrive dans une politique d'accessibilité universelle et un engagement à l'effet qu'à l'avenir, tous les magasins **Starbucks** seraient universellement accessibles.

Me Jean-Pierre Sheppard de la firme **Robinson Sheppard Shapiro**, procureurs de **Starbucks** nous a fait part que plusieurs nouveaux établissements Starbucks au Québec ont récemment ouvert leurs portes dans des lieux universellement accessibles.

Nous nous réjouissons de ce constat, mais souhaitons qu'un engagement ferme de la part de **Starbucks** soit signé pour que plus jamais une succursale de ce géant de l'industrie du café n'ouvre dans un lieu ne pouvant accueillir TOUTE la population incluant la clientèle à mobilité réduite. Si Starbucks a pu le faire pour plusieurs de ces magasins, nous sommes d'avis qu'elle puisse le faire encore.

« *Imaginez ne pas pouvoir entrer où vous souhaitez pour aller prendre un café!* » s'indigne Linda Gauthier, présidente du **RAPLIQ**. « *On ne parle pas d'un petit comptoir, on parle d'un géant de l'industrie, une multinationale, une entreprise cotée en Bourse!* » continue-t-elle.

« *Oserait-on interdire l'accès à un Starbucks à une personne de couleur? À une femme enceinte? À une personne autochtone? Non, n'est-ce pas? Et pourtant, selon l'article 10 de la Charte, c'est la même chose.* » s'exclame Laurent Morissette, trésorier de l'organisme.

« *Ce sont les marches de ces établissements qui nous empêchent d'y accéder, pas nos fauteuils roulants.* » rappelle Linda Gauthier. (Source CNW Telbec Communiqué de presse)



INNOVATION

Une imprimante 3D pour l'autonomie des personnes handicapées.

Le centre de rééducation de Kerpape, près de Lorient (France) vient de s'équiper d'une imprimante 3D. Cette machine innovante permet de créer nombre de petits objets pour aider ses pensionnaires au quotidien, des joysticks pour guider un fauteuil roulant. Avant de fabriquer, plus tard, prothèses de bras et de jambes.

Le principe ? Des plus simples. Il suffit de dessiner l'objet désiré puis de demander à la machine de le créer. La machine en question est une imprimante 3D et le croquis se fait *via* un logiciel dédié. À partir de fils plastiques, l'imprimante va alors créer l'objet désiré en trois dimensions.



Le joystick du fauteuil roulant a été conçu par l'imprimante 3D. Il est spécialement adapté à la forme de la main du patient. © Radio France -

Le personnel a eu la bonne idée de la mettre à contribution pour produire tout un éventail d'ustensiles. Des objets utiles avant tout aux patients du centre, tous handicapés. Tel ce support destiné à tenir un verre avec une main fermée (paralysée).

Efficace et économique (3 000 euros à l'achat / ± 4 500\$), l'impression 3D semble promise à un bel avenir. « *L'imprimante 3D a un potentiel énorme*, explique Soazig Daid, ergothérapeute. *Pour les déplacements, les prises de repas, la conduite automobile, on va pouvoir créer énormément d'objets et faire gagner en autonomie de nombreuses personnes handicapées !*

(Source Jérôme Collin, France Bleu Breizh Izel)



Ce porte-verre a été réalisé sur mesure grâce à l'impression 3D. © Radio France - J. Collin



Divertissement

DÉCOUVREZ LE MOT CACHÉ - RÉPONSE DANS LE BILLET DE NOEL

THÈME : LES DIFFÉRENTS PAYS D'AMÉRIQUE

J	H	U	Z	D	D	E	I	U	X	W	F	Ç	H	P	X	U	Ç	A	S
K	K	C	U	V	X	I	G	U	N	U	B	C	S	Ç	C	V	I	T	M
X	D	T	X	V	W	Y	A	R	C	A	H	H	B	D	O	P	G	Q	U
Ç	H	F	Y	J	I	T	V	B	Y	Ç	Z	H	R	E	B	N	I	V	N
Z	E	A	J	I	M	W	L	B	T	Q	V	A	Z	I	W	T	Z	W	M
G	Q	B	O	X	Y	A	Y	I	J	U	G	K	Q	K	Z	Y	Q	N	H
V	G	D	Ç	G	U	X	Y	W	Z	S	J	A	F	L	Q	N	H	W	Y
E	K	E	B	Q	J	H	O	Z	Z	L	Q	H	N	F	B	F	N	S	Q
Z	M	G	Z	Q	D	Ç	J	G	T	Y	R	S	W	L	J	D	R	J	F
W	U	P	S	I	I	H	G	A	C	E	G	P	L	Q	M	V	F	S	X
A	I	U	A	G	F	C	N	U	G	G	R	X	D	C	P	J	Q	K	Ç
H	J	S	F	Y	E	K	S	N	O	Z	O	R	K	Z	F	H	V	P	B
R	L	R	H	F	U	Q	H	Q	I	O	X	I	A	W	J	L	B	T	Q
C	M	M	N	M	F	S	T	B	X	C	Z	O	A	P	H	Q	R	S	B
Ç	W	Y	R	F	Ç	V	F	F	E	K	A	B	G	N	Z	G	W	J	S
W	P	X	J	P	C	P	P	I	F	F	G	R	M	Z	Y	M	P	I	T
K	X	G	X	A	Z	X	Q	R	O	S	S	D	A	N	H	X	Y	R	U
V	F	A	H	X	Q	D	Q	O	D	Q	D	C	K	G	R	T	Y	A	P
P	C	T	Q	Q	Ç	D	V	Q	Z	X	G	E	R	O	U	P	X	R	R
O	D	I	Ç	O	V	K	N	B	V	M	N	E	O	U	Ç	A	U	R	E



Connaissez-vous...

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Droit d'accès et de rectification

La [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) confère à toute personne le droit d'accès aux documents détenus par le Ministère. La loi confère également à toute personne le droit d'accès aux renseignements personnels qui la concernent ainsi que le droit de rectification de ceux-ci, s'ils sont inexacts.

Une demande d'accès ou de rectification peut être refusée, en totalité ou en partie, en vertu des motifs prévus par la Loi sur l'accès.

Démarches pour formuler une demande

Toute demande d'accès à un document doit être adressée par téléphone ou par écrit au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Cependant, seule une réponse transmise à la suite d'une demande écrite peut être révisée par la Commission d'accès à l'information.

Toute demande d'accès ou de rectification d'un renseignement

Madame Lise Pelletier

Responsable ministérielle de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

700, boul. René-Lévesque Est, 25^e étage

Québec (Québec) G1R 5H1

Téléphone : 418 646-0160, poste 23047

Télécopieur : 418 643-9014

Courriel : lai@transportsgouv.qc.ca

**DOSSIER
CONFIDENTIEL**



Connaissiez-vous... (suite)

Délai de réponse à une demande

Une réponse vous sera acheminée dans un délai de 20 jours suivant la date de réception de votre demande. Au besoin, ce délai pourra être prolongé de 10 jours.

Frais exigibles

Vous pouvez consulter les documents demandés ou vos renseignements personnels gratuitement à nos bureaux, après entente avec nos représentants.

Toutefois, des frais peuvent être exigés pour la transcription, la transmission ou la reproduction des documents, en conformité avec le [Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la transmission ou la reproduction de documents et de renseignements personnels](#) .

Demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information

Si votre demande écrite a été refusée ou que vous n'avez pas obtenu de réponse, vous pouvez faire une demande de révision à la Commission d'accès à l'information, et ce, dans un délai de 30 jours suivant le refus de la demande ou de l'expiration du délai pour y répondre.

Pour ce faire, il suffit d'écrire à la Commission d'accès à l'information et de joindre une copie de votre demande, de même qu'une copie de la réponse du responsable, le cas échéant.

Documentation

Pour obtenir un modèle de demande de révision ou pour de plus amples renseignements concernant l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, nous vous invitons à consulter le site Internet de la [Commission d'accès à l'information du Québec](#) .



Commission
d'accès à l'information
du Québec



L'accessibilité universelle

L'Accessibilité universelle : ça simplifie la vie à tous !

Bien qu'ayant travaillé dans le domaine des personnes handicapées, je viens découvrir l'accessibilité universelle.

Qu'est-ce que ça signifie ?

La Société Logique* nous fournit quelques principes sur l'accessibilité universelle.

Une utilisation par tous.

Ça veut dire assurer *un usage similaire et sécuritaire aux espaces extérieurs, aux bâtiments et aux services, pour tous.*

Une utilisation des espaces accessibles

Prévoir des aménagements et des espaces appropriés de façon à ce que *tout utilisateur puisse y avoir accès.*

Une utilisation simple et intuitive

Prévoir des *aménagements et des équipements facilitant l'orientation* ainsi que des informations simples à comprendre.

Une utilisation flexible

Prévoir des *aménagements variés*, répondant à des besoins différents, qui permettront de mieux satisfaire les utilisateurs.

Une utilisation exigeant peu d'effort physique

Prévoir des parcours courts et *des aires de repos pour tous.*

Une utilisation sécuritaire

Prévoir des aménagements et *des équipements simples* à utiliser et faciles à entretenir, ainsi que des aménagements facilitant l'évacuation et améliorant la sécurité en cas d'urgence.

Un accès à l'information

Prévoir des aménagements et des équipements *favorisant l'accès à l'information pour tous.*

Qu'est-ce que tout cela veut dire ???

Imaginez que cela veuille dire que n'importe quelle personne se déplaçant dans un lieu public chez le médecin, à la pharmacie, à l'épicerie, à son institution financière, etc..., a moins de difficulté à s'orienter, à voir, à comprendre, à manipuler des objets ou du matériel. Moins d'obstacles pour vous et moi, pour les personnes en fauteuils roulant, pour les familles avec les poussettes et pour les personnes à mobilité réduite.



L'accessibilité universelle (suite)

Comment faire : des changements dans la construction et l'aménagement de nos maisons. Sensibiliser nos architectes, ingénieurs et constructeurs afin que le code du bâtiment permette une accessibilité universelle ce qui veut dire que tous peuvent vivre et utiliser les mêmes espaces de vie privée et publique.

Comment faire : des équipements conçus autant pour la personne âgée, l'enfant, que la personne qui a une mobilité réduite de façon temporaire ou permanente.

Comment faire : répondre aux besoins variés de la population dans leurs déplacements et utilisations des divers (services). Concevoir des lieux publics polyvalents (parcs, centres commerciaux, édifices gouvernementaux etc.) pour tous, sans distinctions d'handicaps ou chacun peut vaquer à ses occupations sans contraintes majeures, librement et de façon autonome.

Le monde est parfois assez compliqué, faisons de notre environnement un milieu de vie où il fait bon vivre avec moins de contraintes en étant plus convivial pour tous.

N'oubliez pas il y a toujours un petit geste que l'on peut faire pour améliorer les choses. À vous de le découvrir !

La petite nouvelle....

Marie Desranleau

Chargée de projet - Colloque 2017

Dynamique des handicapés de Granby et région

***La Société Logique** est un organisme à but non lucratif fondé en 1981 par des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle fait la promotion et intervient dans le développement et la création d'environnements universellement accessibles (aménagement d'immeubles par exemple).





Actualités



Discrimination fondée sur le handicap : un jugement qui envoie un signal fort

Le Tribunal des droits de la personne condamnait récemment une entreprise exploitant une résidence pour personnes âgées, son administrateur ainsi qu'une autre personne impliquée, à la suite du congédiement d'une employée en raison de son état de santé, celle-ci ayant la sclérose en plaques. Le congédiement est survenu alors que l'employée se trouvait en congé de maladie, l'employeur ayant alors été informé de son diagnostic. Le motif du congédiement invoqué étant lié à son état de santé, le Tribunal conclut à la discrimination fondée sur le handicap*.

De ce jugement, l'Office retiendra une particularité intéressante : il faut effectivement souligner qu'en plus de sa décision à l'endroit de l'entreprise, le Tribunal a également condamné, à titre personnel, l'unique administrateur de celle-ci, de même qu'une autre personne ayant participé de façon significative au comportement reproché, bien que cette dernière n'était ni employée ou dirigeante de l'entreprise.

Pour l'Office, cette décision semble envoyer un signal dont devraient tenir compte les administrateurs d'une entreprise ainsi que toute personne qui participe à des comportements discriminatoires à l'endroit d'une personne handicapée. Il n'en demeure pas moins qu'en dépit de la sensibilisation, la discrimination fondée sur le handicap demeure le motif le plus invoqué dans les plaintes formulées, ce motif comptant pour plus du tiers des dossiers présentés à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Ces données et le présent jugement mettent en lumière la nécessité de poursuivre sans relâche les efforts concertés, entre autres, en vue d'informer et de sensibiliser les employeurs à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées. (Source OPHQ)

** Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.*

Il y a discrimination lorsque telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

(Charte des droits et libertés de la personne, chapitre 12, article 10)



AMM - Aide à Mobilité Motorisée

L'automne permet encore de belles sorties et le déplacement par quadri-porteurs. De nombreux utilisateurs cependant ont besoin de se rappeler quelques mesures de prudence, pour eux et pour tous les utilisateurs de la route, des trottoirs, stationnements de grands magasins, piste cyclable et tout lieu de circulation.

Le projet pilote en vigueur depuis le 1er juin 2015 fait actuellement l'objet d'études et il a pour but déterminer des comportements et règles à suivre pour votre sécurité.

Étant donné que ce mode de déplacement est de plus en plus utilisé, nous aimerions savoir si un nouveau panneau (voir exemples ci-dessous) vous aiderait ou vous faciliterait vos déplacements.

Il s'agit d'une illustration fictive, mais dont le but est de définir si nous pourrions proposer une implantation spéciale d'un nouveau panneau pour les utilisateurs d'AMM.

Merci de nous donner votre avis, si vous pensez que cela peut vous être utile.

(450) 777-0270 Marie-Christine Hon
direction@dynamiquehandicape.ca



AUTORISÉ



INTERDIT



Société



Le Régime enregistré d'épargne-invalidité, un secret bien gardé

En 2008, Ottawa a instauré le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI), un programme permettant de mettre de l'argent de côté pour assurer l'avenir des personnes handicapées. Mais, huit ans après son entrée en vigueur, il est encore largement méconnu.

Au Québec, on compte environ 1,5 million de personnes ayant une incapacité. De ce nombre, jusqu'à 125 000 ont des handicaps suffisamment graves pour avoir droit au REEI. Or, seulement 16 000 personnes s'en prévalent. Le régime a été instauré en 2008 par l'ancien ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, dont l'un des fils a une déficience intellectuelle.

Les avantages du programme sont tels que Guillaume Parent, atteint de paralysie cérébrale, en a fait sa carrière. Lorsqu'il a constaté que le régime était inconnu des personnes qui en ont le plus besoin, il a créé Finandicap, un cabinet de services financiers en 2010.

« Dès que quelqu'un est reconnu handicapé par le crédit d'impôt fédéral, qu'il soit pauvre ou riche, qu'il travaille ou qu'il soit sur l'aide sociale [...], il est avantageux pour la quasi-totalité de ces gens-là d'ouvrir un REEI », affirme-t-il. Selon le notaire Laurent Fréchette, une contribution de 1500 \$ par année permet d'obtenir le maximum de subventions annuelles auxquelles on peut avoir droit.

Le revenu détermine l'admissibilité à la subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) et au bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI) du fédéral.

« Une famille ou une personne pourrait avoir contribué sur une période de 20 ans 1500 \$ par année, soit 30 000 \$, et l'État aura versé 90 000 \$, et elle se retrouvera avec 120 000 \$ qui auront été mis à l'abri pour assurer ses vieux jours », souligne Laurent Fréchette.

Guillaume Parent estime que le Québec accuse un retard de trois ou quatre ans par rapport aux autres provinces. Les institutions financières s'intéressent peu au REEI. Il croit également que le Québec devrait instaurer un incitatif pour l'épargne-invalidité, comme il l'a fait pour l'épargne-étude.

Comment calculer le SCEI?

- Pour un revenu annuel net inférieur ou égal à 90 563 \$: sur la première tranche de 500 \$ de cotisation annuelle, le fédéral verse 3 \$ pour chaque dollar versé en cotisation, jusqu'à concurrence de 1500 \$.
- Sur la tranche suivante de 1000 \$, Ottawa verse 2 \$ pour chaque dollar versé en cotisation, jusqu'à concurrence de 2000 \$.

Ainsi, avec une cotisation de 1500 \$, on peut obtenir une subvention de 3500 \$.

Et le BCEI?

- Le bon canadien est conçu pour les personnes handicapées et les familles à faible revenu. Il s'élève à 1000 \$ par an pour un revenu inférieur ou égal à 26 364 \$. Aucune cotisation n'est requise.

(Source Radio-Canada)





CV et Recherche d'emploi

Une nouvelle option vous est offerte afin de personnaliser votre recherche d'emploi et ce gratuitement! Seul votre temps sera investi et vous aurez un nouvel outil entre les mains.

Ce projet vise à aider toute personne ayant des difficultés dans les entrevues ou à valoriser ses compétences face à un employeur potentiel, vous pourrez vous présenter à votre meilleur.

Isabelle sera derrière la caméra et vous guidera dans cette rencontre et cet enregistrement.

Une approche différente à essayer! Isabelle Maheu (450) 775-0926

Participants recherchés



À la recherche d'un emploi ou d'un stage?
Besoin de te démarquer des autres candidats?



Consensia

Recherche des participants pour un projet de CV vidéo

Gratuit



Facebook.com/Consensia.releve



Fête de Noël 2016

INVITATION

SOIRÉE REPAS DE NOËL

avec animation

Jeudi 15 Décembre 2016

DE 17H00 À 22H00

Centre France Harbour

MEMBRES : GRATUIT
Accompagnateur : 20\$

Confirmation et paiement :
(450) 777-0270 - Marie-Christine Hon
direction@dynamiquehandicape.ca

Date limite 8 décembre 2016



Partenaires



FRANÇOIS BONNARDEL
Député de Granby

« Je suis là pour vous! »

Leader parlementaire
et porte-parole du deuxième groupe d'opposition
en matière de finances et pour la région de l'Estrie

T 450 372-9152

E fbonnardel-granby@assnat.qc.ca

www.francoisbonnardel.ca



398, rue Principale, bureau 4, Granby (Québec) J2G 2W6

ORGANISME
APPUYÉ PAR



Service Mécanique GT
Mécanique générale

- Antirouille
- Alignement
- Pneus

890, Dufferin, Granby (Qc) J2H 0T8
servicemecaniquegt@videotron.ca
450.777.3533

Martin Grigore, Propriétaire

ASX ATELIER SERVICE XPERT **Service Remorque GT**

Location de remorque: **Plate-forme • Dompeur • Fermé**

450.360.0585



Heures d'ouverture du bureau :

Lundi au Jeudi de 8h30-12h00 et 13h00-16h30

Fermé le vendredi

Merci d'appeler avant de nous visiter pour vous assurer de notre présence!

(450) 777-0270

170, rue Saint-Antoine Nord, bureau 106, Granby Qc J2G 5G8

Centre communautaire Saint-Benoît
170, rue Saint-Antoine Nord - Bureau 106
Granby, Qc. J2G 5G8

Téléphone : 450 777-0270
Télécopieur : 450 777-6645
Courriel : direction@dynamiquehandicape.ca
Site Internet : www.dynamiquehandicape.ca



**DYNAMIQUE
DES HANDICAPÉS
DE GRANBY ET RÉGION**

« Penser global, penser
défense de droit »



NOUVEAU!
Suivez-nous sur Facebook :
www.facebook.com/laDynamique

**Avantages à devenir
membre ou renouveler
à la DHGR**

1. Donner l'importance à la défense des personnes handicapées.
2. Avoir le droit de vote lors des assemblées générales.
3. Recevoir le journal « Le Billet » 3 fois par année.
4. Recevoir l'infolettre « Les Dépêches ».
5. Participer aux activités de l'organisme.
6. Participer aux divers comités de l'organisme.

DEVENEZ MEMBRE DE LA DHGR

Coût d'adhésion : 10 \$ par année

- Membre actif : toute personne ayant une limitation fonctionnelle et/ou personne ressource
- Membre soutien : toute personne qui veut soutenir et/ou s'impliquer à notre cause
- Membre organisme : toute association qui veut soutenir et/ou s'impliquer à notre cause
- Je désire simplement faire un **don** à la DHGR
(Reçu de charité émis pour un montant excédant 10.00 \$)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Téléphone :** _____

Courriel : _____